

Genre de document : Projet de modifications
N° du document : 11-102
Objet : Projet de modifications sur le régime de passeport
Date de publication : 22 mars 2010
Entrée en vigueur : 30 avril 2010

PROJET DE MODIFICATIONS MODIFIANT LA NORME MULTILATÉRALE 11-102 SUR LE RÉGIME DE PASSEPORT

1. L'Annexe D de la Norme multilatérale 11-102 sur le *régime de passeport* est modifiée :

1° par le remplacement des lignes renvoyant à la Norme multilatérale 55-103 sur les *déclarations d'initiés pour certaines opérations sur dérivés (monétisation d'actions)* par les suivantes :

« Dispositi on	CB	AB	SK	MB	QC	NE	NB	IPE	TNL	YK	TNO	NV	ON
Exigenc es de déclarati on d'initié	Norme canadienne 55-104 (sauf dispositions ci-dessous)												Norme canadie nne 55- 104 (sauf dispositi ons ci-dessou us)
Exigenc e de	Partie 3 de la Norme canadienne 55-104												art. 107

déclarati on d'initié principal e		
---	--	--

2° par le remplacement des lignes suivant le sous-titre « Déclarations d'initiés » par la suivante :

Dispositi on	CB	AB	SK	MB	QC	NE	NB	IPE	TNL	YK	TNO	NV	ON
Déclarations d'initiés													
Exigenc es de déclarati on d'initié	art. 87	art. 182	art. 116	art. 109	art. 89.3	art. 113	art. 135	art. 1 du Local Rule 55- 501	art. 108	art. 1 du Local Rule 55- 501	art. 2 du Local Rule 55- 501	art.1 du Local Rule 55-501	art. 107

2. La présente règle entre en vigueur le 30 avril 2010.